



Association pour la Promotion
de l'Hygiène vitale et de la Naturopathie

l'Association de référence partenaire de *la* **FÉNA**

BULLETIN D'ADHESION CNPM

Chambre Nationale des Praticiens de la Médiation

23 rue de Territoire 42100 St Etienne

<https://www.cnpm-mediation.org>

réservé aux adhérents professionnels en exercice

Depuis le 1er juillet 2016 pour tout litige à la consommation entre un professionnel et un particulier une médiation doit être obligatoirement proposée gratuitement au consommateur.

C'est le principe énoncé par l'ordonnance du 20 août 2015 relative au règlement extrajudiciaire des litiges de consommation transposant la directive européenne du 21 mai 2013 (2013/11/UE) dans le Code de la consommation.

L'APHN PROPOSE DES CONTRATS COLLECTIFS NÉGOCIÉS

à 26 € pour 3 ans au lieu de 45 €

POUR LES PROFESSIONNELS JUSTIFIANT DE LEUR ADHÉSION

Pour adhérer à la CNPM :

1 remplir le bulletin d'adhésion ci-joint

2 fournir les documents professionnels

3 retourner le coupon réponse ci-dessous signé , accompagné de votre **chèque à l'ordre de la CNPM à l'adresse suivante : APHN – Pierre Jarrige, 11 rue Parmentier 95 120 ERMONT**

- NOM PRENOM
 26 € Adhésion pour 3 ans au contrat collectif APHN avec la **Chambre Nationale des Praticiens de la Médiation CNPM** qui vous référencera
 déjà adhérent à la CNPM , date :

Attention le tarif est négocié pour 3 ans seulement si vous restez adhérents à L'APHN

Fait à

Le